



Programme de Développement Rural 2014-2020 Portugal

Gabriela Freitas, Autorité de Gestion PDR2020
Décembre 2018



Portugal 2020 / FEADER



Açores: 2 333 km²
Madeira: 828 km²



Portugal Continental
Área Total: 89 281 km²

3 PDR

3 Régions



Programmation de Développement Rural au Portugal (FEADER)



Programme de Développement Rural du Continent (PDR 2020)	3 584 MEUR FEADER
Programme de Développement Rural de la Région Autonome de Madère (PRODERAM)	179 MEUR FEADER
Programme de Développement Rural de la Région Autonome des Açores (PRORURAL)	295 MEUR FEADER
TOTAL	4 058 MEUR FEADER

FEADER représente 14% du total des Fonds Structurels et d'Investissement Européens (FESI) au Portugal (Portugal 2020).



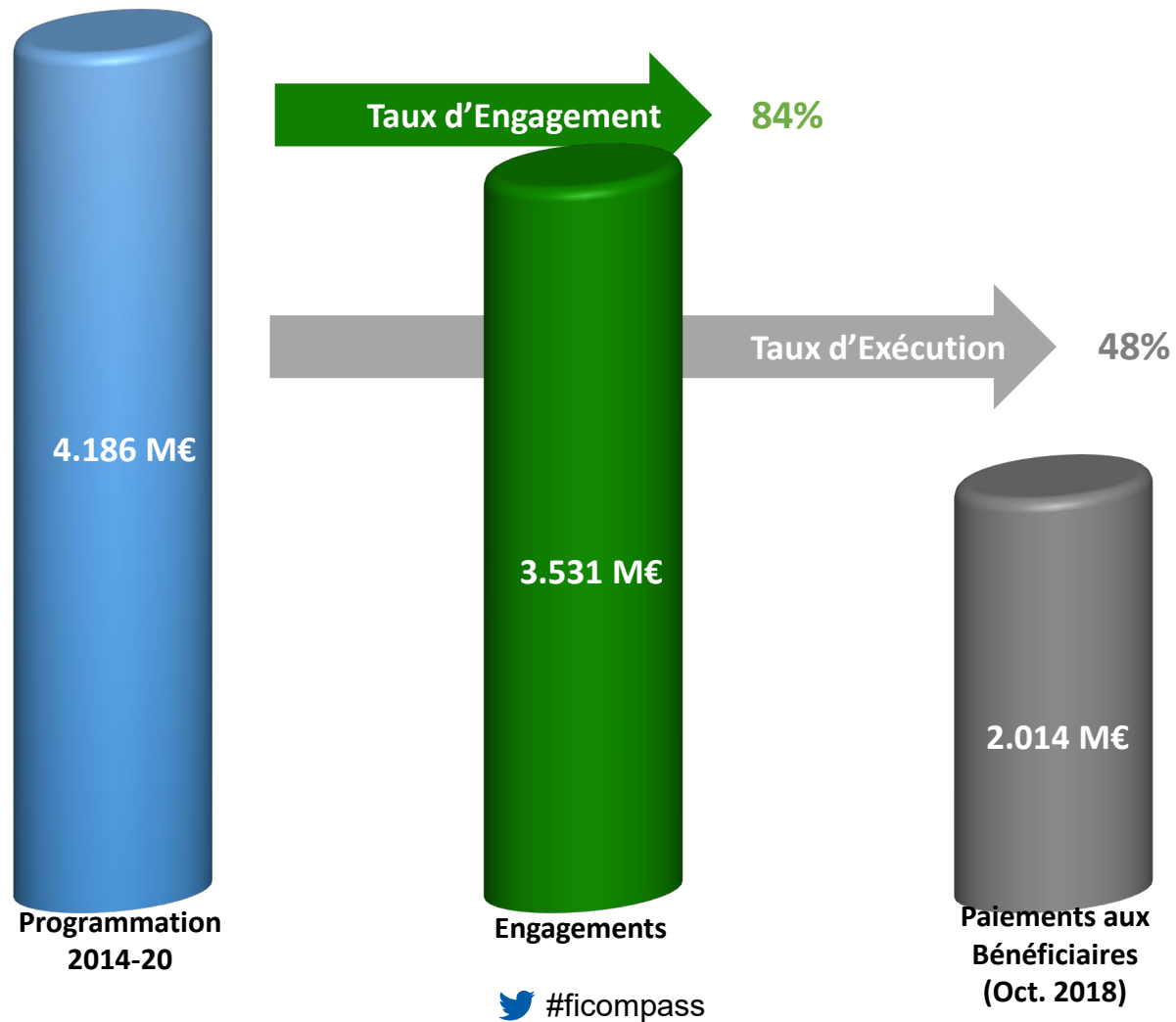
 #ficompass

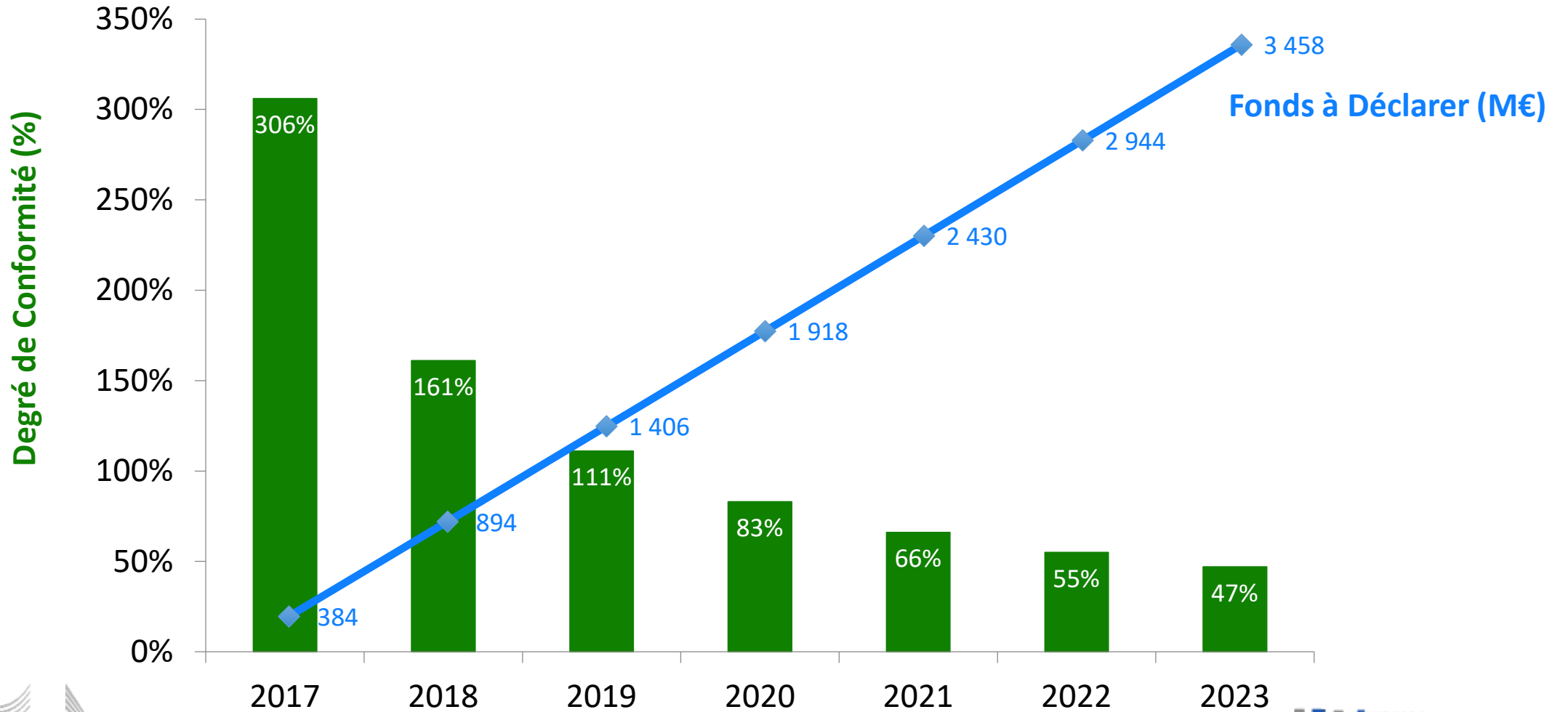






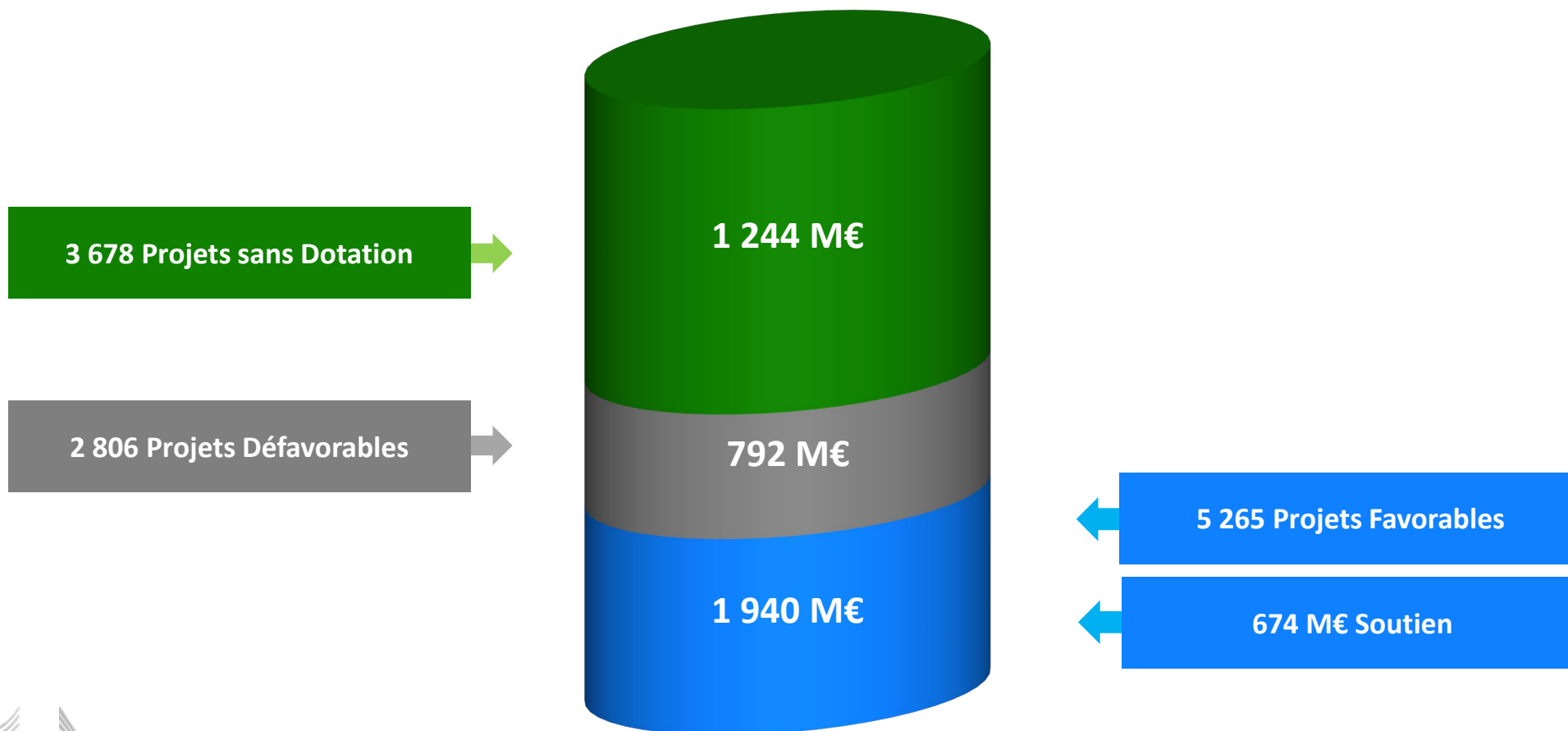
PDR2020 État des lieux







Montant de l'Investissement





PDR2020 Instruments Financiers

Défaillances du marché

Les entreprises portugaises connaissent, en moyenne, un coût de financement supérieur de 2% à la moyenne européenne du secteur;

Des coûts de financement trop élevés au regard de la rentabilité et du risque des opérations;

Volume de crédit accordé aux entreprises insuffisant pour répondre aux besoins d'investissement;

Niveau de capitalisation des entreprises portugaises insuffisant;

Volume de capital-risque insuffisant pour soutenir l'esprit d'entreprise.

Rôle des Instruments Financiers

Il est donc logique que la mise en œuvre des IF pour le soutien direct aux entreprises éligibles au PDR prenne la forme d'une garantie.

Les garanties sont un instrument pertinent pour faciliter l'accès des PME au crédit. Les principales causes du faible volume de crédit octroyé par les banques aux PME agricoles et des coûts de financement jugés importants sont:

- les faibles montants de cautions personnelles que les PME peuvent apporter aux banques ;
- le manque d'informations disponibles pour les banques et les difficultés de celles-ci pour analyser le risque de crédit des PME agricoles.

Les garanties constituent un mécanisme propre à répondre à ces difficultés.

L'IF est une
réponse à:

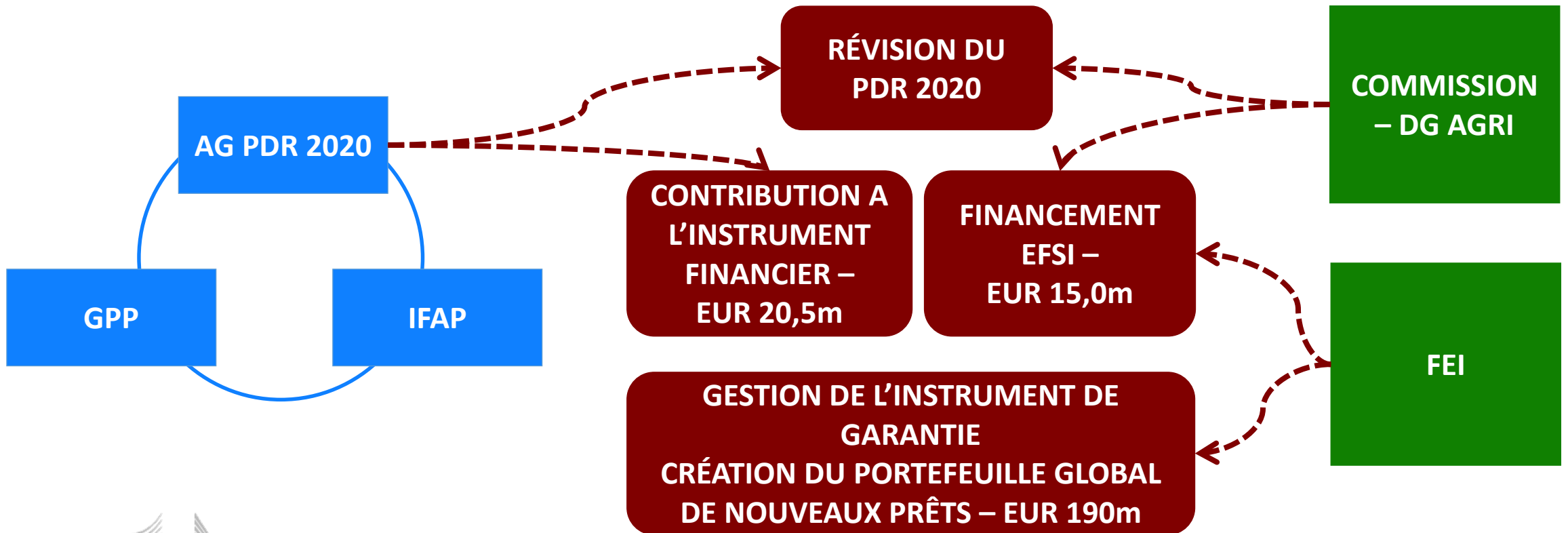
Défaillances du marché identifiées dans l'évaluation ex-ante.

Rareté des ressources disponibles au regard de la demande (*overbooking* réel à partir de 2019).

Nombre élevé de projets non-approuvés faute de dotation.

Initiative pilote au regard de ce qui est actuellement prévu pour la prochaine période de programmation.

Assimiler les mécanismes de soutien du FEADER à ceux des autres Fonds Structurels et d'investissement Européens (FESI) en ce qui concerne l'utilisation d'Instruments Financiers.



Garantie de Portefeuille Plafonnée

Produit	Garantie plafonnée d'un portefeuille de nouveaux prêts
Bénéficiaires Finaux Éligibles	Exploitations agricoles et PME
Objectif Principal	Soutien aux bénéficiaires finaux admissibles opérant dans le secteur de l'agriculture
Taux de Garantie	70 %
Taux Plafond	Jusqu'à 25 %
Frais de Garantie	0 %
Volume du Portefeuille Global	Au moins 100 millions d'euros
Période de Disponibilité	24/36 mois
Date Limite de Déboursement	31/12/2023
Couverture Géographique	Portugal continental (sans limitations régionales)
Aides d'État	Intensité maximale de l'aide autorisée par le PDR 2020

Bénéficiaires finaux (emprunteurs)

Agriculteurs et groupes d'agriculteurs (y compris coopératives) opérant dans tous les secteurs agricoles.

PME actives dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles (à savoir les produits énumérés à l'Annexe I du Traité sur l'Union européenne, à l'exclusion des secteurs de la pêche et de l'aquaculture).

Les bénéficiaires finaux doivent être établis dans l'UE et l'activité économique bénéficiant du financement doit être située au Portugal continental.

Les bénéficiaires finaux doivent être « économiquement viables », ne peuvent pas être « en difficulté » selon le Règlement CE 651/2014 et ne doivent pas opérer dans des « secteurs restreints » pour le Groupe BEI.

Investissements / Opérations

Tout investissement susceptible d'améliorer la performance globale et la soutenabilité de l'exploitation agricole.

Tout investissement dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles.

Financement par emprunt (par exemple, montant du prêt) pris en charge par la garantie \leq Total des coûts éligibles.

Coûts de tout investissement dans des actifs tangibles et/ou intangibles

Fonds de roulement jusqu'à 30 % du total des coûts éligibles ou EUR 200 000, selon le montant le plus élevé.

Financement de nouveaux investissements (emprunts, crédit-bail, lignes renouvelables, par exemple).

Maturité Min / Max: 36/144 mois (avec période de grâce possible).

	1 ^{er} Trim 2018	2 ^{ème} Trim 2018	3 ^{ème} Trim 2018	4 ^{ème} Trim 2018	1 ^{er} Trim 2019
Définition des Orientations Stratégiques et Opérationnelles (avec DG AGRI et le FEI)					
Réalisation du Test de Marché					
Préparation et Soumission de la Révision du PDR 2020					
Préparation et Établissement de l'Accord de Financement					
Sélection des Institutions Financières					
Début de la Mise en Œuvre de l'Instrument Financier de Garantie					

